

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **25 FÉVRIER 2026**

Délibération n° 2026-02-14

Objet de la Délibération :

Signature d'une convention cadre avec IT 05 relative à une mission d'assistance récurrente pour la rédaction et la publication d'actes administratifs

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

2 absents et représentés : Christine LAZARINI qui donne procuration à Serge THIVOLLE, Alice PRUD'HOMME qui donne procuration à Éric RIPPERT

1 absent non représenté : Florent LONGIS

12 présents : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX

Soit 14 votants

**Date de convocation :
19 FÉVRIER 2026**

Secrétaire de séance : Rémi ROUX

Vu les articles L.2121-29, L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 1212-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que les collectivités territoriales ont qualité pour passer en la forme administrative leurs actes de vente, d'acquisition ou d'échange,

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que certains actes dits « simples » (acquisition, de vente, d'échange) peuvent être entérinés sous la forme d'actes administratifs.

Il précise que la demande de prestation est réalisée auprès d'IT 05 au moyen d'un bon de commande et que la prestation est facturée au coût réel des interventions.

Cette convention est consentie pour une durée de trois ans à compter de la signature de cette dernière et ne peut se renouveler tacitement.

Monsieur le maire propose de signer une convention cadre avec IT 05 relative à une mission d'assistance récurrente pour la rédaction et la publication d'actes administratifs.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour) :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le maire,
- Autorisent Monsieur le maire à signer une convention cadre avec IT 05 relative à une mission d'assistance récurrente pour la rédaction et la publication d'actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 25 FÉVRIER 2026.

Le Maire,
Alain SANCHEZ